



Le 12/04/2018

Communiqué de la SCC sur les problèmes du Ring

Depuis quelques mois les instances responsables de la discipline Ring font l'objet, sur les réseaux sociaux, de critiques voire d'attaques qui outrepassent les limites de la correction. C'est pourquoi, pour faire cesser ces polémiques stériles et contraires à notre éthique associative, il nous paraît nécessaire de préciser certains points concernant le mode de fonctionnement des activités d'Utilisation de la SCC.

Le Ring n'appartient pas aux amateurs de cette discipline mais à la SCC comme c'est le cas pour toutes les autres disciplines nationales dont la gestion est confiée par la SCC aux commissions concernées qui, par délégation du comité, sont entre autres chargées de désigner les jurys des grands évènements nationaux (coupes de France, Championnats de France etc.)

C'est le comité de la SCC, soucieux du Bien Etre Animal, qui a demandé à la CUNcbg de se pencher sur le problème de la palissade et sur la coupure des parcours en 2 parties lorsque la température est trop élevée et qui a validé les propositions de la CUNcbg sur ces 2 points.

Si des aménagements à ces mesures sont de la responsabilité de la CUNcbg, **le principe de la recherche du Bien Etre Animal n'est pas négociable.**

Il appartient à la CUNcbg de mettre en application les décisions prises par le comité de la SCC concernant les disciplines qu'elle gère. **Le Ring ne peut pas faire exception à cette règle.** C'est donc à la CUNcbg de donner les consignes nécessaires aux juges qui sont dès lors tenus de les respecter faute de quoi, conformément au règlement des juges, ils s'exposent à des sanctions.

Dans un but d'apaisement et afin d'être à l'écoute des amateurs du Ring, des réunions de concertation ont été organisées par le GTR dans tous les groupes de sélectifs en vue de la prochaine actualisation du règlement de cette discipline, qui date de 10 ans.

Nous attirons enfin l'attention de tous sur le fait que **notre souci est de protéger le Ring français et de prendre les mesures destinées à assurer sa pérennité.**

**Le Président
Michel Mottet**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

